



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUT

Question écrite n° 29818

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme du système d'attribution des moyens aux établissements de l'enseignement supérieur et, notamment, sur l'éventuelle fin du fléchage des moyens alloués par l'État vers les écoles d'ingénieurs et les IUT, qui suscite de nombreuses interrogations dans l'ensemble de la communauté des IUT. Or, le fléchage des moyens vers les IUT a été l'un des fondements du succès des diplômés grâce à la professionnalisation des formations et aux taux de réussite des étudiants plus élevés que ceux des filières universitaires classiques alors que ces moyens ont toujours été inférieurs aux autres formations professionnalisantes. Leur réussite est indéniable et leur modèle envié et exporté dans d'autres pays. Localement, la réussite des IUT a pu se mettre en place grâce à la responsabilité donnée à chaque directeur d'IUT et à son conseil lui assurant la capacité de prendre de vraies décisions stratégiques, rendues opérationnelles par les choix financiers, et par le pilotage des ressources humaines. Nationalement, le fléchage des moyens financiers et humains a permis d'assurer avec succès un déploiement cohérent du système et une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire. La disparition du fléchage impliquerait sans nul doute un affaiblissement général de leur capacité d'initiative et un amoindrissement du rôle de leurs conseils. Face à l'importance d'un tel maintien pour les IUT, il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

La globalisation des dotations est au cœur de l'autonomie, que la loi du 10 août 2007 a voulu reconnaître aux universités et maintenir les fléchages antérieurs irait à l'encontre de cet objectif. Pour autant la spécificité des instituts universitaires de technologie (IUT) n'est pas méconnue ni la réussite qui est la leur en matière de professionnalisation des formations universitaires. Les IUT continueront de disposer d'un budget propre intégré et leurs directeurs seront seuls à pouvoir être ordonnateurs secondaires. De même, le modèle de répartition des moyens en cours d'élaboration prendra en compte le coût plus élevé de la formation dispensée aux étudiants inscrits en DUT. La référence aux performances en matière de réussite aux examens et d'insertion professionnelle sera également à l'avantage des IUT. Le souci de transparence conduira désormais chaque année les services du ministère à établir une fiche permettant de connaître les bases sur lesquelles les dotations de chaque université sont calculées et de cette manière la part imputable aux IUT sera identifiée et de nature à donner tout son sens au débat interne que le décret financier du 27 juin 2007 entend voir instituer au sein du conseil d'administration. De même le nouveau contrat quadriennal, que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaite plus stratégique en matière de formation comme de recherche permettra de prendre pleinement la mesure de la situation particulière des IUT au sein de la communauté universitaire. Le bureau de la conférence des directeurs d'IUT a été reçu par Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche qui leur a expliqué l'enjeu des réformes en cours et toute la place qui leur revient. La concertation qui sera mise en place, dès la rentrée universitaire, permettra de lever toutes les interrogations qui pourraient encore subsister.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29818

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 août 2008, page 7270

Réponse publiée le : 23 septembre 2008, page 8230